

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

73024
Objet

Liaisons ROYAN-POINTE-
de-GRAVE : organisation
commission technique

DATE DE CONVOCATION

18 Janvier 1973

DATE D'AFFICHAGE

18 Janvier 1973

Nombre de conseillers
en exercice 26
Nombre de présents 21
Nombre de votants 23

SOUS-PRÉFECTURE - ROCHEFORT
ARRIVÉE LE
- 5. FEV. 1973
DÉLIBÉRATION EXÉCUTOIRE
l'Art. 46 du C. M. U.

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize
le vingt six janvier à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, BUJARD, Melle FOUCHE, MM. STIPAL, DUFOUR, COLLE, BARDE, LARGETEAU, MONTRON, RIVIERE, DOIREAU, LACHAUD, BERLAND, BOUCHET, BOUTET, Mme FAVIERE, MM. TAP, BARRIERE, DOMEQ, DELAIR .

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. M. BUCHET par M. TETARD
M. NAULIN par Melle FOUCHE

Absents : MM. M. BROTRÉAU, M. PAPEAU, Mme BIDEAU

M. MONTRON a été élu Secrétaire.

M. le Sous-Préfet de LESPARRE a adressé récemment copie de sa lettre du 15 janvier 1973 à M. le Président du Conseil d'Administration de la Régie des Passages d'Eau de la Gironde concernant l'organisation de la concertation en matière d'horaires et de modes de transport, entre ROYAN et la POINTE-de-GRAVE.

Il lui paraît nécessaire de constituer au sein du Conseil de Régie une Commission Technique sous la Présidence du Directeur des Passages d'Eau qui pourrait être composée de :

- deux délégués du Conseil de Régie dont le Sous-Préfet de LESPARRE
- d'un représentant de la S.N.C.F.
- d'un représentant de la Compagnie CITRAM
- d'un représentant des communes de ROYAN, le VERDON et ANULAC
- et éventuellement d'un représentant du Comité Départemental du Tourisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- donne un avis favorable aux propositions de M. le Sous-Préfet de LESPARRE

- Désigne M. le Colonel BUCHET, Adjoint au Maire, pour représenter la Ville de ROYAN au sein de la Commission Technique susceptible d'être constituée, pour organiser la concertation en matière d'horaires et de modes de transport entre ROYAN et la POINTE-de-GRAYS.

esistf stuxalos

02

81

vingt six janvier

Fait et délibéré à ROYAN, le jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, M. les Membres présents.

M. BUCHET, Adjoint au Maire, pour la Ville de ROYAN

M. BUCHET, Adjoint au Maire, pour la Ville de ROYAN
M. BUCHET, Adjoint au Maire, pour la Ville de ROYAN
M. BUCHET, Adjoint au Maire, pour la Ville de ROYAN
M. BUCHET, Adjoint au Maire, pour la Ville de ROYAN
M. BUCHET, Adjoint au Maire, pour la Ville de ROYAN
M. BUCHET, Adjoint au Maire, pour la Ville de ROYAN
M. BUCHET, Adjoint au Maire, pour la Ville de ROYAN
M. BUCHET, Adjoint au Maire, pour la Ville de ROYAN
M. BUCHET, Adjoint au Maire, pour la Ville de ROYAN
M. BUCHET, Adjoint au Maire, pour la Ville de ROYAN

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature]

M. BUCHET par M. BUCHET
M. BUCHET par M. BUCHET

M. BUCHET par M. BUCHET

26 janvier 1973

MONTION

26 janvier 1973

26

27

28

